

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 8 février 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Désignation de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) comme acheteur principal d'énergie électrique sur le territoire de la République du Bénin.

La loi portant code de l'électricité en République du Bénin habilite l'Etat à désigner, comme acheteur principal d'énergie électrique, un opérateur dont la mission sera d'assurer l'achat et la vente centralisés d'énergie électrique en vue de la distribution sur le réseau national dédié.

Or, la Société Béninoise de Production d'Électricité, conformément à ses statuts actuels, est déjà chargée d'acheter en gros l'énergie électrique auprès des producteurs indépendants d'électricité nationaux et internationaux ; d'assurer la disponibilité suffisante de l'offre d'énergie électrique à l'effet de garantir l'équilibre offre-demande de l'électricité dans notre pays.

Par ailleurs, elle assure la fourniture et la vente en gros de l'électricité aux concessionnaires de réseau de distribution d'électricité et aux grands clients en haute tension de la catégorie B installés au Bénin. Aussi, a-t-elle l'obligation de garantir à tous ses clients une quantité d'énergie électrique suffisante et de qualité.

En vue d'optimiser les acquis de la dynamique en cours dans le secteur avec la présence de plusieurs acteurs, il s'est avéré convenable de confier la gestion du mix énergétique du pays à la SBPE, notamment pour une meilleure offre de production, une meilleure gestion de l'empreinte carbone de l'électricité de même que pour garantir des tarifs assez attractifs aux distributeurs.

C'est en raison de ces avantages que le Conseil a fait de cette société un acheteur d'électricité en gros, qui centralise l'achat de l'énergie électrique pour satisfaire les besoins des délégataires de service public de distribution ou ceux des grands clients ou des clients éligibles.

Ainsi, en tant qu'acheteur principal, celle-ci s'assurera de la disponibilité efficiente de l'énergie électrique sur les réseaux de distribution, aussi bien par sa production propre que par l'achat de celle des producteurs indépendants, sans exclure les importations d'énergie électrique, lorsque les circonstances y sont favorables.

Les ministres concernés veilleront à la mise en œuvre rigoureuse du présent décret qui règlemente ces opérations.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin :

- aux réunions de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, à Djeddah puis Nouakchott en février et mars 2023 ; puis
- au 36^{ème} Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, du 15 au 19 février 2023.

III- Mesures individuelles.

Sur proposition des ministres respectifs, les nominations ci-après ont été prononcées.

✓ Au ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Directeur de l'Afrique et du Moyen-Orient

Monsieur Roméo HOUNKPONOU

Directrice de l'Europe

Madame Inès KERKOU

Directrice de l'Amérique

Madame Alice DOMANOU

Directrice de l'Asie et de l'Océanie

Madame Yolande Zelma NOBRE FASSINOU

Directeur de la Stratégie et de la Politique internationales

Monsieur Adolphe KPATCHAVI

Directeur des Organisations internationales et du Maintien de la Paix

Monsieur Mahouton Mathieu HOUNKANRIN

Directeur des Relations culturelles, de la Coopération décentralisée et des Partenariats

Monsieur Chite Flavien AHOVE

Directeur des Affaires juridiques

Monsieur Clauvis OGOUBIYI

Directrice des Affaires consulaires et des Béninois de l'Extérieur

Madame Evelyne ADOUKONOU

Directrice adjointe de la Planification, de l'Administration et des Finances

Madame Aimée Justine AZON épouse ABOUDOU

✓ **Au ministère de l'Energie**

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Paul MOUZOUN

Directeurs départementaux de l'Energie ainsi qu'il suit :

- **Atacora/Donga**

Monsieur Sakariyou MAHMAN

- **Atlantique/Littoral**

Madame Angèle Yabo ALAPINI épouse A. AYI

- **Mono/Couffo**

Madame Cobilé Chantal DOSSOU

- Ouémé/Plateau

Monsieur Sourou Gislain LALY-CHACHA

- Zou/Collines

Monsieur Serge Eric SOKPIN.

Fait à Cotonou, le 8 février 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.